

2025-2026

Paielements

Les paiements de garderie sont dus comme ils apparaissent sur le calendrier fourni avec le formulaire d'inscription. Les paiements devraient être effectués en ligne d'ici la **dernière semaine du mois**.

Si le paiement du mois précédent n'est pas reçu en totalité, les parents devront régler le solde avant de renvoyer leur enfant à la garderie. Les parents ayant des soldes en souffrance ne pourront pas inscrire leur enfant aux activités de la Journée pédiatrique ou à la garderie pour l'année suivante.

Les reçus fiscaux seront émis en février au parent qui effectue le paiement. (Vous trouverez le numéro de dossier du payeur au-dessus du nom du parent).



Commission scolaire de Sir Wilfrid Laurier

**235 Montée Lesage
Rosemère, Québec
J7A 4Y6**

**Téléphone : 450-621-5600
Fax : 450-621-7921
Email:swlauriersb.qc.ca**



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER

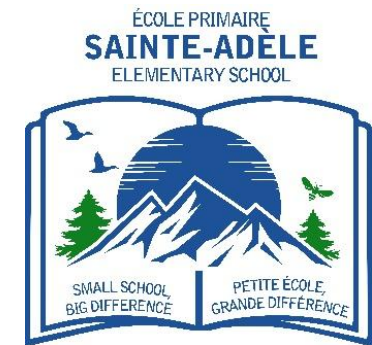
École Primaire Ste-Adèle

Service de garde

60 rue Henri-Dunant

Ste-Adèle (Québec)

J8B 2X5



Heures d'ouverture :

AM : 7 h à 8 h 15

De 15 h 10 à 17 h 45

Ped. Jours : 7 h 30 à 17 h 45

**Manon Provost
Technicien de garderie
Email: mprovost@swlauriersb.qc.ca
Tél. : 450-229-3226 ext 7120
Cellule : 450-675-0551**

Se connecter/déconnecter

Les parents doivent venir avec leurs enfants et signer leur demande chaque matin; Ils devraient également signer les documents de sortie dans l'après-midi.

Veillez ne pas utiliser votre téléphone portable lorsque vous déposez ou ramassez votre enfant (s) car ils nécessitent toute votre attention à ces moments clés de transition.

Lorsque vous déposez votre enfant le matin, veuillez venir à l'école avec lui.

- Particulièrement important en hiver, où il peut y avoir une possibilité de fermeture d'école.
- Un rappel amical de respecter les panneaux de signalisation lorsque vous déposez vos enfants à la garderie. Cela permet d'assurer la sécurité de tous et d'éviter les amendes éventuelles des autorités locales.

Fermetures d'urgence

Si l'école annonce une fermeture, la garderie pourrait également être fermée. Les annonces seront publiées sur le site Web de la commission scolaire, page FB, ainsi que sur la radio.

Renseignements sur le Service de Garde

Bienvenue au service de garde Ste-Adèle, qui est un service de garde subventionné par le MEQ; les frais du MEQ sont donc en vigueur. Votre enfant doit être inscrit et fréquenter l'école avant le 30 septembre pour pouvoir bénéficier des allocations du MEQ.



Philosophie et objectifs

Assurer la sécurité et le bien-être de l'enfant

Offrir des activités physiques, artistiques et récréatives qui contribuent au

développement global de l'enfant

Aider et encourager les compétences sociales telles que la coopération et le respect

Offrir à chaque enfant un environnement sécuritaire, amusant et relaxant

En plus des philosophies et des objectifs de notre école, le personnel de la garderie donnera à votre enfant les soins et les outils nécessaires pour commencer et terminer sa journée de façon positive. (Il faut refléter le plan d'éducation de l'école)

Bussing

Si des changements sont apportés, veuillez appeler le secrétaire avant 14 h 30.

Merci de votre compréhension.

Utilisateurs réguliers au service de garde

Un utilisateur régulier au service de garde fréquente au moins 1 jour par semaine et 2 périodes par jour. Les frais pour un utilisateur régulier sont de 9,50 \$ par jour et par enfant. Le payeur est censé payer pour le nombre de jours pendant lesquels son enfant a été inscrit; Aucun remboursement ne sera effectué pour les jours d'absence.

Les utilisateurs réguliers de 5 jours ne paient pas de frais de supervision des repas scolaires.

Les utilisateurs réguliers de 4 jours paient 20 % des frais de supervision du repas scolaire.

Les utilisateurs réguliers de trois jours paient 40 % des frais de supervision du repas scolaire.

Les utilisateurs réguliers de deux jours paient 60 % des frais de supervision du repas scolaire.

Les utilisateurs réguliers d'une journée paient 80 % des frais de supervision du repas scolaire.

Participation :

Les éducateurs de la garderie prendront des visites tous les jours.

Si des changements sont apportés à la fréquentation des garderies, les **parents doivent en** informer le **Garderie** Technicien par e-mail ou avec une note écrite ou un texto.

(La garderie et l'école sont deux entités différentes)

Tout changement à l'horaire nécessite un préavis écrit de deux semaines.



Journées pédagogiques

Les heures sont de **7:30AM-17h45PM.**

Il n'y aura pas de services d'autobus scolaires sur ces jours-ci.

Une activité planifiée pour chaque journée de formation peut être dépensé à l'école ou en déplacement excursion

Le tarif de base est de **15,85 \$ plus** un frais d'activité (le cas échéant). **Ces frais ne sont pas remboursable.**

Une lettre d'invitation sera envoyée par courriel à parents 2 semaines avant la date et doit être retourné signé, avant la date limite.

L'inscription ne sera pas être accepté le matin de l'activité.

Pour les excursions de la journée du PED, les places dans le bus sont limitées, par conséquent l'inscription se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Les enfants doivent avoir une paire de chaussures pour la garderie, car ils ne seront pas autorisés à aller dans leurs classes pour obtenir leurs chaussures. Les chaussures de plein air sont permises dans la garderie.

Devoirs :

Il y aura une période de 30 minutes pour les devoirs/études tous les jours du lundi au jeudi pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année. Cependant, la réalisation des devoirs, le suivi et les signatures de l'agenda demeurent la responsabilité des parents.

Collations :

Il incombe aux parents de préparer un repas sain et des collations pour les après-midi.